

ComUE Normandie Université
COMITÉ TECHNIQUE DU 18 JUIN 2020

LE SNPTES DÉPLORE UNE FORTE DÉGRADATION DU DIALOGUE SOCIAL. LOIN D'AMÉLIORER LA SITUATION, LA CRISE SANITAIRE À MIS AU JOUR UNE VOLONTÉ DÉLIBÉRÉE DE SE PASSER DES INSTANCES.

Alors que, dans des établissements membres, les Comités Techniques ou les CHSCT ont pu être sollicités dès la semaine du 16 mars, la direction de Normandie Université n'a pas souhaité associer son Comité Technique à la mise en place d'un plan de continuation de l'activité, tout en préférant mettre en place une « Task Force » dédiée. L'ensemble des personnels a donc été placé en télétravail (à notre connaissance, aucune Autorisation Spéciale d'Absence n'a été accordée).

Anticipant l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020, la direction a souhaité fermer administrativement l'établissement la semaine du 13 avril, sans consulter les instances. Devant la levée de boucliers des élus du CT, la direction a rétrogradé en imposant (peut-être sans base légale) une prise de congés à l'ensemble des agents. Le CT n'a finalement été convoqué, en visio-conférence, que le 7 mai pour entériner un plan de déconfinement déjà bouclé. Ce plan, qui prévoyait un retour partiel en présentiel et sur la base du volontariat, n'a d'ailleurs pas été respecté, des agents s'étant vu imposer un retour en présentiel, alors même que leurs missions ne le nécessitaient pas. Les élus du Comité Technique s'interrogent sur le choix de la direction d'aller à l'encontre des préconisations du ministère, à contre-courant des choix des établissements membres, et d'inciter fortement, voire d'imposer un retour massif en présentiel.

Ces injonctions s'inscrivent dans un climat de fortes pressions sur le personnel, qui contribue à dégrader l'ambiance depuis le début de l'année. La défiance entre les agents et entre les agents et la direction s'installe, au point de devenir critique pour leurs conditions de travail. Pour la jeune structure qu'est la ComUE Normandie-Université, cette situation d'instabilité serait dommageable si elle perdurait.

Le SNPTES exige que le Comité Technique doit être consulté pour toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le SNPTES veillera à ce que soit respecté le travail de chacun, qu'une attention particulière soit portée aux conditions de travail et que des mesures soient prises pour rétablir le dialogue social et faire cesser les pressions.

Caen, le 18 juin 2020